"Jamais la population anglaise ne se soumettra à l'autorité d'un parlement dans lequel les Français auront une majorité ou même approcheront de la majorité."

Puis il ajoutait, un peu plus loia :

"Dans le langage significatif d'un de leurs hommes les plus éminents, ils affirment: Qu'il faut que le Bas-Canada devienne anglais, quand même pour cela il faudrait qu'il cessât d'appartenir à l'Angleterre."

Quelques erreurs que lord DURHAM ait commises en jugeant les Canadiens-Français, l'on ne peut certainement pas lui reprocher d'avoir été trop sévère envers les Canadiens-Anglais. Il n'a fait que dépeindre leurs sentiments tels qu'ils se manifestaient, en son temps. Depuis, les circonstances ont changé, et l'automne dernier, à Sherbrooke, l'hon. ministre des finances nous offrait un tableau bien différent lorsqu'il disait:

"Depuis vingt-cinq ans, l'harmonie a régné dans le Bas-Cauada, et les populations anglaises et françaises se sont douné la main pour travailler ensemble aux intérêts communs du pays."

Ce tableau est vrai aujourd'hui, comme l'était celui de lord Durham dans son temps: les circonstances ont changé. le parlement des deux Canadas-Unis, les Anglais ont une majorité; ils n'ont pas à traiter avec une majorité française. si les circonstances sont changées, les hommes ne le sont pas. Remettez-les dans les mêmes conditions où ils se trouvaient avant 1839, et vous retrouverez en eux tous les mêmes sentiments que dépeignait lord DURHAM. Ces germes sont enfouis dans le sol, ils ne paraissont pas à la surface, mais il ne faudra que quelques gouttes de pluie pour les faire lever. Si ces sentiments n'existaient pas entre les deux nationalités, pourquei cette résolution présentée à la chambre par l'hon. député de Missisquoi, et que je vais maintepant lire :

"Résolu—Q'admettant que le système du gouvernement fédéral soit celui qui doive être préféré d uns l'union des provinces anglo-américaines, cependant, toute confédération de ces provinces qui ignorerait les différences de race, de langue et de religion des habitants de chaque Etat ou territoire que l'on veut ainsi réunir, et qui ne serait pas rédigée de manière à assurer aux habitants de chaque Etat ou territoire l'administration de ses propres affaires locales suivant leurs vues particulières, ne serait nullement désirable ni Propre au bon gouvernement de ceux pour qui elle serait faite, ni ce qu'elle devrait être pour leur assurer la paix et la tranquilité.

"Résolu—Que dans la vue d'assurer à la partie des habitants du Bas-Canada, qui parlent la langue anglaise, la libre jouissance de leurs institutions et de leurs droits dans toute confédération projetée des provinces, le Canada devrait être partagé en trois divisions civiles, savoir: le Canada-Ouest, le Canada-Central et le Canada-Est."

A la simple idée d'une législature où l'élément français aurait la majorité dans le Bas-Canada, l'on voit poindre ces passions décrites par lord DURHAM. Il est vrai que les ministres font de leur mieux pour rassurer les deux partis, et ils font à chacun d'eux, séparément, des promesses aux dépens de l'autre Canadiens-Français, ne vous laisses pas séduire par ces brillantes promesses! Un poète italien décrit les efforts d'une mère pour faire boire à son enfant un remède qui doit lui rendre la santé; elle couvre de miel les bords de la coupe, pour le tenter; de même, l'on couvre de miel les bords de la coupe que l'on vous présente, mais, au lieu de contenir une boisson salutaire qui donne la santé et la vie, cette coupe contient le poison et la mort! Je ne crois pas que les Canadiens-Français abuseront de leur majorité dans le Bas-Canada pour escayer d'opprimer les Canadiens-Anglais; mais il y a trop de points sur lesquels ils différent pour pouvoir vivre longtemps en paix, malgré leur désir sinoère de le faire, sous le système de gouvernement local que l'on nous propose. L'hon. premier ministre a dit dans le conseil :

"Je crois que les Canadiens-Français feront tout en leur pouvoir pour rendre justice à leurs concitoyens d'origine anglaise, et il ne faut pas oublier que si les premiers sont en majorité dans le Bas-Canada, les Anglais seront en majorité dans le gouvernement général, et qu'aucun acte d'injustice réelle ne pourra être commis, sans qu'il soit redressé par le parlement fédéral."

Mais qui décidera si un acte quelconque des Canadiens-Français est réellement injuste? Le parlement fédéral, où l'élément anglais sera tout puissant? En politique, l'on juge rarement d'une manière désintéressée. Les sympathies de la majorité dans le parlement fédéral seront contre nous. Il se prépare là une situation bien dangereuse pour nous. Si la lutte commence, il est impossible de dire où elle s'arrêtera.

M. BEAUBIEN—J'ai confiance dans la conscience du parlement fédéral. Nous ne devons pas supposer de mauvaises intentions aux hommes, mais plutôt supposer qu'ils nous traiterent comme ils désirent être traités eux-mêmes, avec justice, et suivant

leur conscience.